



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 50 -2017

Nombre de Conseillers : 10

Séance du 30 NOVEMBRE 2017

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 novembre à 18h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard. Mme TRUCH Céline

Absents excusés : M. POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : Transfert de bail

Le Maire signale à l'assemblée que Monsieur Bernard ALBERTI possédant des baux avec la commune, souhaite prendre sa retraite et qu'il souhaite transférer ses baux à son épouse et à sa fille.

Le Maire rappelle qu'actuellement il s'agit d'un bail à ferme régi par les dispositions du statut de fermage. Dans ces conditions la cession du bail est possible entre père et fille et épouse conformément à la loi.

Le Maire propose à l'assemblée d'autoriser le transfert dudit bail de Monsieur Bernard ALBERTI à sa femme et à sa fille, ALBERTI Juliette et ALBERTI Claire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Précise** que le transfert du bail s'opérera à partir du 1^{er} janvier 2018

Fait et délibéré, le 30 novembre 2017

Le Maire

Rémi COSTORIER